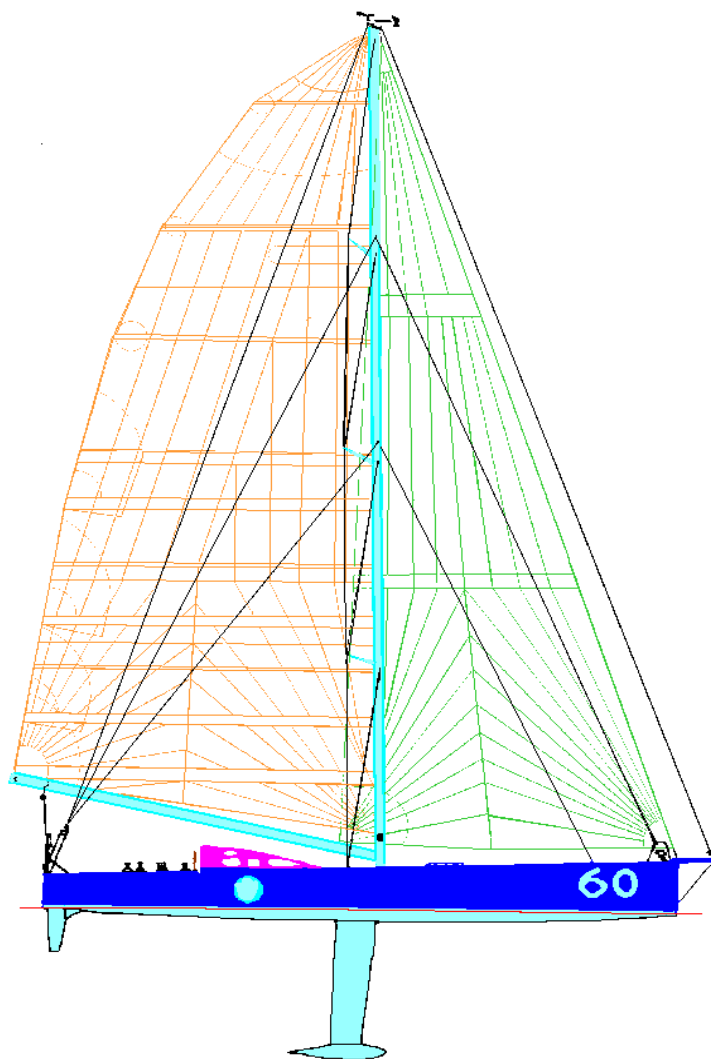




CLUB DE MODELISME NAVAL

HIPPOCAMPE

CERGY



REGLES DE JAUGE DES "OPEN 60" MONOCOQUES ECHELLE 1/10^{ème}.



REGLES DE JAUGE DES OPEN 60 MONOCOQUES ECHELLE 1/10^{ème}.

1 GENERALITES

4 GREEMENTS

2 COQUES

5 VOILES

3 APPENDICES

6 MARQUES D'IDENTIFICATION

7 RADIO-COMMANDE

1 GENERALITES

Les bateaux seront des semi-maquettes issues de modèles réels ou non. Les décorations personnelles sont acceptées. Un minimum d'accastillage sera exigé.

Cette jauge n'est pas restrictive et pourra évoluer en fonction de l'avancée technologique des bateaux grandeurs réelles.

Toute personne voulant participer à ces régates amicales sera tenue de respecter cette jauge. Le règlement des régates de voilier grandeur sera appliqué. Le fair-play et la courtoisie seront considérées comme primordiales par le jury.



2 COQUE

2.a) La coque doit être de type monocoque, d'une longueur de 1,828 m. (6 pieds) au Maximum. Mesure prise de la verticale de la proue au tableau arrière ou à la jupe.

2.b) Largeur de la coque : libre.

Dérive(s)

2.c) Hauteur maximum avec le lest : 750 mm, mesure prise sous la coque, au centre de la dérive.

2.d) La dérive supportant le lest pourra être fixe ou pivotante.

2.e) Nombre de dérives avec ou sans lest : libre

Lest :

2.f) Poids et forme libres, avec un matériau de densité inférieure ou égale au plomb.

2.g) Lest mobile à l'intérieur de la coque : libre.

Ballasts :

2.h) Lests liquides (ballast) : autorisés. Uniquement avec de l'eau en provenance de la zone de navigation.

Safran(s)

2.i) Nombre maximum: deux.

2.j) Surface et formes: libres

Matériaux coque :

2.k) Matériaux libres.

3 APPENDICES

3.a) +10% (180mm) de la longueur de la coque répartis sur l'avant ou l'arrière, soit tout sur l'avant, ou tout sur l'arrière.

Matériaux appendices :

3.b) Matériaux libres.

4 GREEMENTS

Mat(s)

4.a) Nombre de mats : libre.

4.b) Hauteur maximum du grand mat : 2,70 mètres. Hauteur prise du dessus du pont au sommet du mat.

4.c) Fixes ou tournants.



- 4.d) Inclinales ou pas
- 4.e) Mâts ailes ou pas.
- 4.f) Surface libre
- 4.g) Réglage du pied de mat : autorisé.
Bôme :
- 4.h) Longueur libre, dans la limite de la rubrique *Appendices*.
Tangons latéraux : oui
- 4.i) Dépassement maxi latéral de la coque : 250mm de chaque bord.
Matériaux gréements :
- 4.j) Matériaux libres.

5 VOILES

- 5.a) Les voiles peuvent être souples ou rigides.
- 5.b) Le nombre de voiles: libre
- 5.c) Surface : libre
- 5.d) Matériau des voiles : libre.

6 MARQUE D'IDENTIFICATION

- 6.a) Le numéro de course du bateau doit avoir une hauteur minimum de 70 mm sur les voiles, en noir de préférence.
- 6.b) Un logo identifiant le propriétaire du bateau ou du Club auquel il appartient est autorisé.

7 RADIO COMMANDE

- 7.a) Le nombre de fonctions radio commandées est libre, Toutefois, ces fonctions devront être regroupées sur un seul émetteur et commandée par une seule personne par bateau.



En vigueur au 1er mars 2003

Modifications : Ajout chapitre 7 en mars 2004.

Contacts : <http://cmnc.hippocampe.free.fr>

E-mail : hippo.cergy@yahoo.fr